

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

VISANT À AMÉLIORER LES MOYENS D'ACTION DE L'AGENCE DE GESTION ET DE RECOUVREMENT DES AVOIRS SAISIS ET CONFISQUÉS ET À FACILITER L'EXERCICE DES MISSIONS D'EXPERT JUDICIAIRE - (N° 2840)

Commission	
Gouvernement	

N° 19

AMENDEMENT

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 2

Au début, ajouter l'alinéa suivant :

« I A. – Au 4° du II de l'article 172-13 du code de l'environnement, le mot : « cinquième » est remplacé par le mot : « sixième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : traitement d'une conséquence législative à l'article 172-13 du code de l'environnement.